

Plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaire à Paris

Pacte de la deuxième chance

Action en faveur de l'emploi

Soutien aux entreprises dans les QPV

Mixité sociale et cadre de vie

Engagements culturels

Médiation sociale en milieu scolaire



PRÉFET DE PARIS

Plan d'action en faveur des ZSP à Paris



L'État s'engage pleinement pour mettre en œuvre le contrat de Ville de Paris, signé au printemps dernier, en faveur de 20 quartiers au sein desquels vivent 150 000 parisiens. Il souhaite le faire avec la ville de Paris et tous ceux qui s'engagent pour une communauté de destin libre et fraternelle, donc solidaire.

Une attention particulière est portée au sein de ces quartiers aux 3 zones de sécurité prioritaires (ZSP) Barbès-Château rouge - Goutte d'Or dans le 18ème, Curial, Stalingrad, Cambrai dans le 19ème et Orteaux Saint-Blaise Réunion dans le 20ème arrondissement, qui cumulent des difficultés d'ordre économique et social avec des phénomènes de délinquance réitérés

L'avenir de la République se joue dans ces quartiers. Pour que tous nos concitoyens partagent les valeurs qui la fondent, il est indispensable que les conditions de la cohésion sociale y soient réunies.

Au-delà des mesures de sécurité qui relèvent de l'action du préfet de police de Paris, ce plan d'action que je mets en œuvre dans les zones de sécurité prioritaires de Paris vise à porter une attention particulière aux principales difficultés rencontrées par ces populations dans leur vie quotidienne. Il permet de prendre en compte :

- ▲ l'emploi et le développement de l'activité,
- ▲ le logement et la mixité sociale,
- ▲ l'accès à la culture,
- ▲ la réduction des tensions dans l'espace public.

Dans ces domaines, il est indispensable de mobiliser tous les partenaires d'un même territoire en situation de contribuer à l'action.

J'ai donc décliné ce plan autour de six orientations qui sont présentées dans ce document :

- le pacte de la 2ème chance, destiné à l'accompagnement de jeunes sous main de justice vers l'emploi (fiche n°1) ;
- le soutien à l'emploi des habitants des ZSP (fiche n°2) ;
- le soutien aux entreprises, à leur installation et à l'accompagnement de leurs dirigeants (fiche n°3) ;
- l'aide à l'accès à la propriété, à l'amélioration du parc immobilier privé et la régulation de l'attribution des logements sociaux (fiche n°4) ;
- l'engagement, par 3 établissements culturels parisiens prestigieux - l'Opéra, la Philharmonie et la BNF - d'actions culturelles mobilisant les publics résidents dans les quartiers prioritaires, parce que c'est notre communauté de destin qui est en jeu (fiche n°5) ;
- la médiation sociale en milieu scolaire auprès d'un réseau d'établissements composé d'un collège et de 3 écoles élémentaires sur un territoire (fiche n°6) ;

Ce plan est placé sous la responsabilité de Sophie BROCCAS, préfète, secrétaire générale et l'autorité de Monsieur Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de Paris. Un responsable particulier est désigné pour chacune des actions.

Dans les semaines qui viennent, nous y ajouterons des actions pour l'intégration par le sport. Ensemble, avec la Maire de Paris, les associations et tous les citoyens de bonne volonté, l'État dans toutes ses composantes veut construire l'avenir.

Jean François Carencio,
Préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris

Pacte de la deuxième chance

Les jeunes suivis à la suite de mesures judiciaires à Paris sont plus de 2 000. La palette des solutions qui sont disponibles pour les ramener vers une vie sociale équilibrée est large. Les intervenants sont nombreux (autorités judiciaires, PJJ, SPIP, collectivités territoriales, services de prévention spécialisés, associations). Pourtant on constate une réelle difficulté pour proposer à ces jeunes des solutions immédiates et efficaces pour assurer leur réinsertion.

Opérateur : la préfecture de région

Le suivi du jeune et de son parcours est assuré par une structure de proximité appelée « Cellule Emploi » présidée par un membre du corps préfectoral assisté d'une personne qualifiée, de deux délégués du préfet et des services de l'Etat (Direccte, Mission Locale, Pôle Emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse etc.). Une cellule emploi est installée dans chaque ZSP.

Responsable : M. Jacques WADRAWANE (sous-préfet)

Objectifs / outils

- Apporter une « réponse à la carte » aux jeunes placés sous-main de justice ou en probation, particulièrement sous qualifiés et en situation de délinquance avec un fort risque de récidive.
- Amener les jeunes, soit vers une formation qualifiante à très forte perspective d'emploi, soit vers un emploi aidé ou vers un emploi autonome et durable, en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun existants (CIE, contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, emploi d'avenir, emplois francs) pour des parcours validés.
- Insérer les personnes concernées dans une vie stable et positive en traitant les questions de logement, de transport et d'accès aux droits.

Public ciblé

Le dispositif s'adresse à un volant permanent de 18 jeunes vivants dans les trois quartiers de la politique de la ville de Paris classés zone de sécurité prioritaire (ZSP) et en âge de travailler (18 à 25 ans). Ce sont les quartiers de la Goutte d'or (18^{ième}) ; Stalingrad-Riquet (19^{ième}) et les Portes du 20^{ième}.

Des cohortes de 6 jeunes (en entrée/sortie) par ZSP font l'objet d'un suivi permanent jusqu'à leur placement en emploi durable.

Indicateurs

- Évolution du nombre de jeunes placés (% de placement)
- Évolution du nombre de contrat de travail signés, % CDD, % CDI
- Évolution du nombre de contrats rompus (% Durée < 6 mois)
- Évolution du nombre formation entamées
- Évolution du nombre de formations abandonnées / finalisées

Action en faveur de l'emploi

Pour compenser les difficultés particulières d'insertion des habitants des ZSP, plusieurs dispositifs d'accompagnement spécifiques sont déployés, à l'initiative des services de l'Etat en liaison avec la ville de Paris et divers opérateurs. Pourtant le chômage est, dans ces quartiers, plus élevé qu'ailleurs et il gangrène la cohésion sociale.

Retour à l'emploi des jeunes diplômés bac + 2

1

2

Accompagnement vers l'emploi des jeunes sans diplôme et sans qualification

Accompagnement vers l'emploi des chômeurs longue durée : mise en place d'un parrainage par des hauts fonctionnaires de l'Etat

3

4

Offre de stage aux élèves de 3ème issus des ZSP

1 / Retour à l'emploi des jeunes diplômés bac + 2

Objectif :

Proposer à tous les jeunes diplômés des ZSP une première expérience professionnelle, notamment par l'intermédiaire de contrats aidés.

Moyen :

Convocation systématique par les services de Pôle emploi de tous les jeunes chômeurs des ZSP ayant une formation Bac +2 pour leur proposer un accompagnement vers des emplois disponibles ou des emplois aidés : CIE STARTER, CONTRAT D'AVENIR (aide financière de l'État pour les salaires des jeunes recrutés).

Les services de Pôle emploi organisent notamment des journées de « speed dating » afin de sensibiliser les jeunes concernés.

Exemple : Pour l'embauche d'un jeune BAC +2 demandeur d'emploi, résidant dans une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), accédant à un CDD de 12 mois avec 35 heures hebdomadaires à un salaire au SMIC (CIE Starter), une aide de prise en charge par l'État de 45 % du salaire est mise en place.

2 / Accompagnement vers l'emploi des jeunes sans diplôme et sans qualification

Objectif :

Offrir à des jeunes issus des ZSP, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, un cadre structurant et un accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Moyen :

Réservation de places au sein de l'École de la deuxième chance et des EPIDE (Établissement public d'insertion de la défense), afin d'accueillir en priorité les jeunes issus de ZSP.

3 / Accompagnement vers l'emploi des chômeurs longue durée : mise en place d'un parrainage par des hauts fonctionnaires de l'État

Objectif :

Aider des chômeurs à retrouver confiance en eux et à relancer leur recherche d'emploi.

Moyen :

Les services de Pôle emploi établissent une liste de chômeurs en difficulté pour conduire leurs recherches. 23 hauts fonctionnaires de la Préfecture et des services de l'État, placés sous l'autorité du Préfet de région sont mobilisés pour les accompagner au travers d'échanges réguliers visant à les remobiliser et à les orienter en fonction de leur profil.

4 / Offre de stage aux élèves de 3ème issus des ZSP

Objectif :

Mobiliser un réseau d'entreprises pour offrir à chaque élève de 3^{ème} un stage de découverte. Il s'agit de compenser l'absence de réseau des familles et de lutter contre les discriminations.

Moyen :

Les entreprises signataires de la charte « entreprises et quartier » proposent des stages de découvertes. Une liste est disponible auprès de l'inspection académique chargée de répartir l'offre au sein des collèges.

Soutien aux entreprises

Le soutien aux entreprises, à leur installation et l'accompagnement de leurs dirigeants, portent plus spécialement sur la question immobilière et la formation des entrepreneurs. Des moyens sont mobilisés à cet effet dans le cadre des fonds de revitalisation et par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. La boutique de gestion des entreprises apporte son savoir-faire dans l'accompagnement des projets.

Faciliter et soutenir l'implantation des entreprises au sein des ZSP



Favoriser la création d'entreprise par l'accompagnement des porteurs de projets

Le développement économique des quartiers prioritaires passe par un enjeu d'attractivité de ces territoires pour les dirigeants d'entreprise. Soutenir l'activité économique, l'implantation et l'épanouissement des entreprises au sein des ZSP doit être un levier d'action prioritaire de l'action de l'État.

Ce soutien spécifique comprend deux volets principaux : la question immobilière et l'accompagnement des dirigeants.

Des moyens sont mobilisés à cet effet dans le cadre des fonds de revitalisation et par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. La boutique de gestion des entreprises de Paris (BGE PARIF) apporte également son savoir-faire dans l'accompagnement des projets.

1 / Faciliter et soutenir l'implantation des entreprises au sein des ZSP

Objectif :

Contribuer à l'installation des entreprises dans les ZSP en remédiant aux difficultés rencontrées pour trouver des locaux et recruter des salariés.

Moyen :

- ▶ Aide à l'immobilier d'entreprise
Mobilisation d'une partie des fonds de revitalisation pour constituer un fonds de garantie en faveur des entreprises qui s'implantent en zone de sécurité prioritaire (financement de la caution des baux commerciaux).
- ▶ Accompagnement dans le logement pour les salariés des entreprises
Mobilisation des réseaux d'aides et d'accompagnement des salariés dans leur parcours résidentiel afin de proposer une offre de logement à proximité des entreprises.

2 / Favoriser la création d'entreprise par l'accompagnement des porteurs de projets

Objectif :

un accompagnement spécifique des porteurs de projets en ZSP doit permettre non seulement de favoriser la création d'entreprises dans ces secteurs mais également leur pérennité.

Moyen :

- ▶ Soutien aux entrepreneurs
Soutien aux réseaux associatifs parisiens de création d'entreprises par l'intervention de BGE PARIF avec la mise en place d'actions innovantes d'appui aux porteurs de projets (couveuses d'entreprises, espaces de coworking, etc.)
- ▶ Soutien à des projets de création d'entreprise dans les ZSP
Mobilisation spécifique sur les ZSP du dispositif de la CDC et de la Ville de Paris pour le primo développement des TPE, géré par Paris Initiative Entreprise.

Mixité sociale et cadre de vie

Pour réduire les écarts entre la situation économique et sociale des zones de sécurité prioritaires et celle des autres quartiers de Paris, la recherche de la mixité sociale doit nécessairement accompagner les actions conduites en faveur de l'emploi et de l'activité.

Par ailleurs, un effort particulier doit être fait pour l'amélioration de l'habitat, tant dans le parc privé que dans le parc social.

1

Actions en faveur de la mixité sociale dans les ZSP parisiennes

Actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie / PARC PRIVE

2

- ▶ Ciblage des copropriétés fragiles en ZSP
- ▶ Accompagnement des copropriétés en décrochage
- ▶ Lutte contre la précarité énergétique

1 / Actions en faveur de la mixité sociale dans les ZSP parisiennes

Objectif :

Favoriser la mixité économique et sociale dans les ZSP parisiennes.

Moyens :

- ▶ Convention spécifique d'attribution des logements sociaux
Présentation de l'attribution des logements sociaux à des ménages, dont le revenu est supérieur au revenu moyen des ménages de la ZSP. Une convention liera l'État, la Ville et les bailleurs dans la mise en œuvre de cette mesure.
- ▶ Relogement des fonctionnaires encouragé en ZSP
Dispositif préfectoral incitatif visant à favoriser l'installation des fonctionnaires relogés dans le parc de ZSP. Ce dispositif inclura, pour les foyers concernés, une visite des établissements scolaires de la ZSP et une présentation des projets d'établissement de façon à prévenir l'évitement scolaire et favoriser la mixité à l'intérieur des établissements scolaires.

2 / Actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie / PARC PRIVE

Objectif :

Améliorer le cadre de vie et le niveau de confort des logements du parc privé en ZSP.

Moyens :

S'agissant du parc de logements privés sur le territoire des ZSP, un plan d'actions comportant deux axes principaux est mis en œuvre par l'État, portant l'un sur la concentration des moyens visant à repérer et traiter les situations de fragilité des immeubles en copropriété, l'autre sur les solutions à mettre œuvre pour contribuer à la résolution des problèmes de précarité énergétique.

- ▶ Ciblage des copropriétés fragiles en ZSP
Pour prévenir et traiter la dégradation des immeubles en ZSP, le repérage précis des immeubles les plus fragiles est indispensable. Les outils de l'ANAH permettant la veille et l'observation des copropriétés (VOC) sont mobilisés en la matière, en liaison avec la collectivité.
Il est ainsi décidé de repérer et cartographier la fragilité économique des copropriétés (catégorie D), le risque de saturnisme et d'exposition au plomb et le risque de péril en lien avec la Préfecture de Police.
- ▶ Accompagnement des copropriétés en décrochage
La mobilisation prioritaire sur les ZSP du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), permettra la mise en place d'une ingénierie opérationnelle susceptible de remédier aux difficultés rencontrées dans les copropriétés de façon précoce pour que les dysfonctionnements puissent être résorbés le plus en amont possible (moindre coût pour les propriétaires et pour les pouvoirs publics).
Le ciblage des copropriétés fragiles devrait, par ailleurs, conduire à l'intégration de ces adresses à l'Observatoire de la prévention de la dégradation (déjà en partie alimenté par la DRIHL et la PP, mais sur les seules adresses concernées par une procédure), ce qui permettrait une surveillance par les services techniques de la Ville.
- ▶ Lutte contre la précarité énergétique
Les moyens de repérage de situations de précarité énergétique, définis au contrat local d'engagement Habiter Mieux (partenariat entre, l'État, le département, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la caisse nationale d'assurance Vieillesse (CNAV) et l'agence parisienne du climat...) sont concentrés sur les ZSP.
Il est proposé, à l'échelle des ZSP, notamment celle du 18^{ème}, d'élargir aux PIMMS et aux antennes locales du CASVP le partenariat, pour identifier les populations cibles dans les ZSP, diagnostiquer les situations de précarité énergétique (mesures et visites à domicile), sensibiliser les occupants et remettre des petits matériels permettant de réaliser des économies d'énergie et d'eau. Des aides financières sont également octroyées en complément des aides de l'Anah.

Mixité sociale et cadre de vie

3

Actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie / Logement social

Mobilisation renforcée de l'abattement TFPB

Mobilisation renforcée du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



3 / Actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie / Logement social

Objectif :

Améliorer le cadre de vie et le niveau de confort des logements du parc social en ZSP.

Moyens :

S'agissant du parc de logements sociaux sur le territoire des ZSP, deux leviers d'actions seront mobilisés en priorité sur les ZSP parisiennes.

► Mobilisation renforcée de l'abattement TFPB

Le dispositif « renforcé » d'abattement TFPB ciblera prioritairement le parc social, dont les logements sont situés à la fois en ZSP et en QPV. L'abattement TFPB est lié à la réalisation d'actions en quartiers prioritaires, qui contribuent à la tranquillité publique, à l'entretien et la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. Une concentration des actions en ZSP est proposée, en concertation avec la Ville et les bailleurs sociaux.

Ces actions pourraient concerner, plus particulièrement en ZSP :

- La sécurité : financement de la vidéosurveillance (en particulier dans la ZSP du 19^{ème} : espaces enchevêtrés, problèmes de stockage des containers des tours IGH);
- Les actions de proximité : financement de la masse salariale dédiée au Développement Social et Urbain, la formation des personnels de proximité (gardiens notamment) pour faire du lien social, le financement de projets associatifs et la mise à disposition de locaux associatifs à loyers minorés, pour favoriser les échanges avec et entre les locataires et l'appropriation par tous les usagers des espaces extérieurs;
- La propreté : le renforcement de l'entretien des pieds d'immeuble et espaces associés au logement;
- L'insertion : le développement de chantiers éducatifs et d'insertion au profit des habitants et des jeunes du quartier (en lien avec la mise en œuvre des clauses d'insertion du programme de renouvellement urbain).

Les programmes d'actions sur 3 ans seront annexés au Contrat de Ville parisien. Ils spécifieront les objectifs particuliers aux ZSP et les actions spécifiques, renforcées ou innovantes, répondant aux besoins de ces territoires.

► Mobilisation renforcée du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

La mobilisation « renforcée » des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) visera, en articulation avec les structures ad hoc mises en place sur les trois ZSP (conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance au niveau de l'arrondissement, Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, correspondants de nuit, coordination toxicomanie, prévention...), la sécurisation des parties communes des immeubles de logements situés en ZSP, la formation des gardiens aux questions de toxicomanie (dans la ZSP Goutte d'Or notamment), la mise en œuvre de mesures de prévention situationnelles (éclairage, aménagements d'espace publics...), en articulation avec les projets de renouvellement urbain.

Engagements culturels

Dans le cadre du travail mené sur les trois ZSP parisiennes, une initiative spécifique est lancée en faveur de la participation à la création culturelle des populations résidentes avec 3 établissements publics nationaux : la Bibliothèque Nationale de France, la Philharmonie de Paris et l'Opéra de Paris.

Bibliothèque Nationale
de France

1

2 Philharmonie
de Paris

Opéra de Paris

3

Dans le cadre du travail mené sur les 3 ZSP parisiennes, une initiative spécifique est lancée en faveur de la participation à la création culturelle des populations résidentes avec 3 établissements publics nationaux : la Bibliothèque Nationale de France, la Philharmonie de Paris et l'Opéra de Paris.

Ces établissements développent des initiatives dans les ZSP pour amener les publics les plus éloignés de la culture à participer à une expérience culturelle qui les rassemble et les intègre à notre communauté.

La mobilisation est opérée en s'appuyant soit sur les établissements scolaires de ces quartiers soit sur les structures du champ social (associations, centres sociaux et clubs de prévention) qui ont l'expérience de l'accompagnement de ces publics, soit librement grâce à l'action de ces établissements de haut niveau.

Objectif

Les 3 établissements mènent ces actions pour permettre à des publics éloignés de la pratique culturelle d'avoir accès à celle-ci et de participer à la création culturelle et ainsi de se sentir pleinement membre de leur collectivité. Les projets sont conçus librement par les grandes structures culturelles. Ils doivent simplement porter une grande ambition.

Moyens :

- ▶ La BNF propose des projets participatifs conçus avec ces publics (spectacle d'expression vocale, émission de radio, exposition d'affiches sur la laïcité).
- ▶ L'Opéra de Paris propose l'action « Dix mois d'École et d'Opéra » en partenariat avec les Académies de Paris, de Versailles et de Créteil, consistant en un appel à candidatures permettant à une sélection de 33 classes du Réseau d'Education Prioritaire (11 classes pour Paris) de s'immerger dans l'univers, les métiers et les disciplines de l'Opéra. De plus, dans le cadre d'une action ciblée sur les ZSP, un accompagnement des familles des enfants concernés est engagé, afin d'élargir ces accès à la culture..
- ▶ La Philharmonie propose une série d'actions visant à amener les publics des ZSP à accéder à une pratique musicale par un accompagnement adapté : projets pour les publics scolaires (Demos, résidences d'artistes dans les établissements), pour les adolescents et jeunes adultes en s'appuyant sur l'attrait des jeunes pour la musique et les nouvelles technologies et enfin un projet autour des musiques traditionnelles. Les projets sont conçus avec les jeunes en liaison avec des structures du champ social. Ils contribuent à enraciner les créations culturelles dans la vie collective des ZSP.

Public ciblé

Au choix des structures culturelles.

Médiation sociale en milieu scolaire

Si la question de la violence à l'école ne peut être réduite au seul harcèlement entre pairs (intrusions extérieures par exemple), il en est la forme la plus répandue. Le harcèlement à l'école est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime.

Les conséquences du harcèlement à l'école sont de long terme et concernent aussi bien la réussite scolaire, la santé mentale, que l'insertion professionnelle. Il s'agit donc de prévenir le harcèlement.

La médiation sociale vise à réguler les comportements à risques dans et aux abords des établissements scolaires, à réduire la violence et à renforcer l'expression citoyenne.

Responsables : Monsieur Eric LAJARGE, DDCS Paris
Monsieur Hervé LEFEUVRE, Académie de Paris

La question de la violence à l'école et du harcèlement entre élèves est particulièrement sensible en ZSP compte tenu de l'environnement des établissements scolaires dans ces quartiers. Il convient donc de concentrer les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces phénomènes dans les établissements des trois ZSP.

Objectif :

Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école par la mise en œuvre d'actions de médiation sociale visant à réguler les comportements à risque dans et aux abords des établissements scolaires et à réduire la violence.

Moyens :

- ▶ Installation d'un médiateur dans chaque ZSP concernée (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}). Le dispositif est porté par l'association Optima Île-de-France, membre du réseau France médiation. Financement par l'Etat du dispositif sous forme de postes d'adultes relais.
- ▶ Professionnalisation des acteurs à travers la mise en place de dispositif de formation à destination des équipes pédagogiques et d'élèves-médiateurs désignés dans chaque établissement.
- ▶ Action de sensibilisation des parents et du tissu associatif et économique environnant.

Le dispositif est mis en œuvre en liaison avec la mission académique sur l'éducation prioritaire, pour assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs déjà en place concernant la médiation (médiation entre pairs, tutorats, enseignants ou aides éducateurs formés à la médiation, médiateurs de réussite scolaire de l'académie de Paris...).